



AGGLOMÉRATION  
**AGEN**  
agglomeration-agen.fr

ville d'  
**Agén**

www.agen.fr

Réunion régionale IHF - Mardi 29 Mars 2022



# PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL DE L'AGGLOMERATION D'AGEN

*Un plan pour diminuer les émissions de GES et la consommation énergétique du territoire à horizon 2050*

**Patrick BUISSON** - Vice-Président de l'Agglomération d'Agen

**Delphine PIAZZA-MOREL** – Responsable du service Hydraulique et Environnement

## PREAMBULE

# Rapport du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat)



Le GIEC se base sur deux hypothèses (accord de Paris signé en 2015) :

- +2 °C est le **plafond** fixé sur le climat à 2050,
- +1,5 °C est l'**objectif** affiché par les pays qui l'ont signé.

limiter le réchauffement à 1,5 ou 2°C semble désormais hors de portée, à moins **de réductions immédiates, rapides et massives** des émissions de gaz à effet de serre.

### Repères :

- La température s'est élevée de 1,1°C depuis la période 1850/1900
- La probabilité que le seuil de **+1,5°C soit franchi dès 2025 est de 40%** (température moyenne mondiale initialement projetée pour 2040)

### Notre action:

- **Œuvrer en local** (pour un enjeu global mais aussi pour améliorer notre qualité de vie)
- **Etre des moteurs** pour une mobilisation mondiale progressive au travers de nos commandes, nos décisions, notre exemplarité
- **Contribuer** aux objectifs internationaux en attribuant à terme **une part solidaire** de nos recettes (1% des recettes énergies)

## LE CADRE REGLEMENTAIRE

### Loi Energie Climat

 GES	↘ Atteindre la neutralité carbone à 2050 (- 85% entre 1990 et 2050)
 Énergies fossiles	↘ - 40 % entre 2012 et 2030
 Electricité	Arrêt de la production d'électricité à partir du charbon
 Nucléaire	50% de l'électricité en 2035
 Photovoltaïque	Obligation d'installation de panneaux solaires sur les nouveaux entrepôts et supermarché et ombrières de stationnement
 Passoires énergétiques	Fortes contraintes imposées aux propriétaires de passoires énergétique (F & G)
 Objectifs	La PPE fixe les objectifs quinquennaux en termes d'énergies renouvelables, de consommation d'énergie, de sortie des énergies fossiles.

### Lois et stratégies nationales :

- Loi Transition Energétique pour la Croissance Verte du 18 août 2015
- Loi Energie Climat du 8 novembre 2019
- Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC2) du 23 avril 2020
- Programmation Pluriannuelle de l'Energie approuvée en novembre 2019
- Plan de relance
- Loi Climat et Résilience du 22 août 2021

### Stratégies régionales et locales :

- Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des territoires (SRADDET) du 16 décembre 2019
- Mise en cohérence des PLU et PLUi et prise en compte du SCoT



Déclinaison au travers de la **Programmation Pluriannuelle de l'Énergie**

 Énergies fossiles	↘ - 20 % entre 2012 et 2023 ↘ - 35 % entre 2012 et 2028
 GES liés à la combustion d'énergie	↘ - 27 % entre 1990 et 2023 ↘ - 40 % entre 1990 et 2028
 Gaz renouvelables	↗ Augmentation de la production de gaz renouvelables (entre 4 à 6 fois la production de 2017)
 Electricité renouvelable	↗ +50% entre 2017 et 2023 ↗ +100% entre 2017 et 2028



Dans ce contexte global, les collectivités territoriales jouent **un rôle clef** dans la **lutte contre le changement climatique**, la **maîtrise des consommations d'énergie**, la **promotion des énergies renouvelables** et l'**amélioration de la qualité de l'air**

**Coordination / animation / exemplarité**



**15 % des émissions de GES** sont directement issues des décisions prises par la collectivité, concernant son patrimoine et ses compétences



**50 %** si l'on intègre les effets indirects des orientations en matière d'habitat, d'aménagement, d'urbanisme et d'organisation des transports.

**La transition énergétique ne se limite pas à une question environnementale...**

Elle offre également une attractivité du territoire:

- **Optimisation budgétaire** : Réduire la facture énergétique de la collectivité et accompagner la baisse de celle du territoire
- **Attractivité économique** : une dynamique de l'économie locale et de l'emploi, un territoire moins vulnérable au changement climatique, valorisation de l'image globale du territoire et des acteurs économiques
- **Qualité de vie** : amélioration de la qualité de l'air, amélioration du cadre de vie (végétalisation des espaces urbains ...), préservation de la biodiversité, environnement apaisé.

## **LA FEUILLE DE ROUTE DE L'AGGLOMERATION D'AGEN**

Déploiement des énergies renouvelables

Formation / sensibilisation

Préservation de la biodiversité et végétalisation

Animation du plan climat air énergie

# QU'EST-CE QUE LE PCAET?

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est obligatoire (loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte). C'est une **démarche de planification (lien avec le PLUi et le SCOT)**, à la fois **stratégique et opérationnelle**. Son objectif est de permettre à l'intercommunalité de coordonner la transition énergétique et climatique sur son territoire.

Le PCAET a trois objectifs :

- La **réduction** des émissions de gaz à effet de serre (GES)
- La **préservation** et l'amélioration de la qualité de l'air
- L'**adaptation** du territoire aux effets du changement climatique

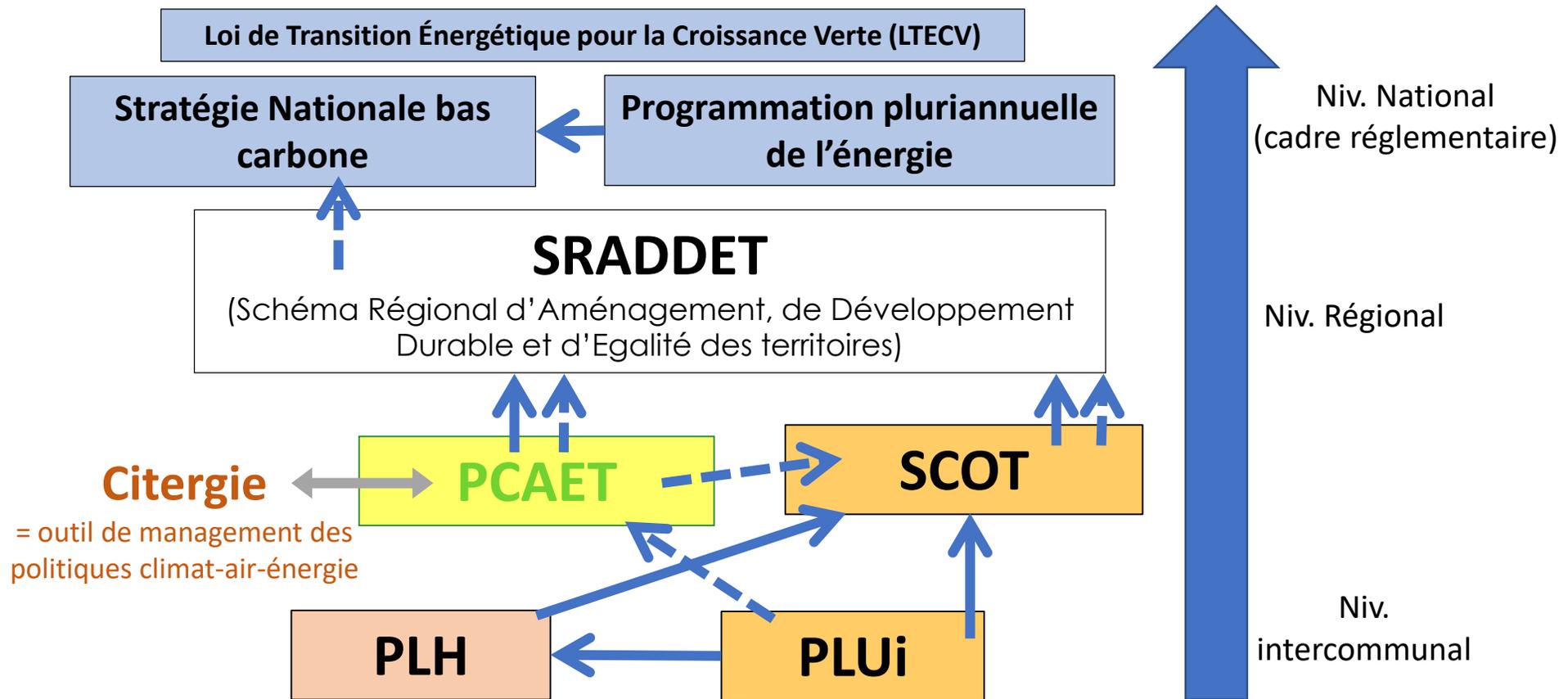
**L'énergie est le principal levier** dans la lutte contre le changement climatique et la pollution de l'air avec trois axes de travail :

- La sobriété énergétique
- L'amélioration de l'efficacité énergétique
- Le développement des énergies renouvelables

Une stratégie climat-air-énergie cohérente et ambitieuse à l'échelle du territoire tient également compte **d'un développement économique** maîtrisé, de la **croissance de l'attractivité** du territoire et de la **qualité de vie** des habitants.

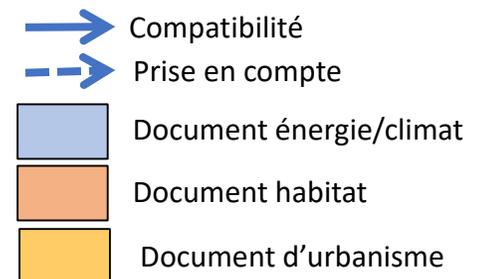


# ARTICULATION DU PCAET AVEC LES AUTRES DEMARCHES



## Stratégies régionales et locales :

- Le PLU(i) doit prendre en compte le PCAET tandis que celui-ci doit prendre en compte le SCOT.
- Le SCOT doit être cohérent avec le PCAET. Mais il restera possible de mettre à jour le PCAET sans qu'il soit nécessaire de réviser ou de modifier l'ensemble du schéma de cohérence territoriale.
- Label Citergie : mobilisé pour le suivi et l'évaluation du PCAET



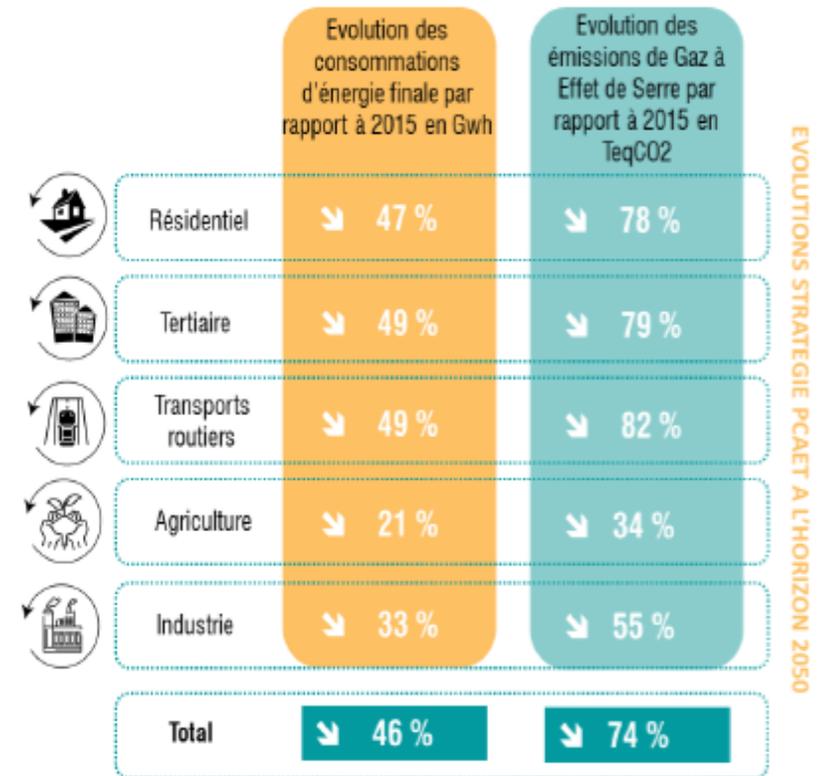
# LES OBJECTIFS DE L'AGGLOMÉRATION D'AGEN

Un diagnostic des émissions de GES et une analyse des vulnérabilités du territoire face aux risques climatiques ont été élaborés en concertation avec les acteurs du territoire, tout en tenant compte du scénario tendanciel, afin d'aboutir à la définition de la stratégie établie selon **6 grands axes majeurs pour le territoire** et fixant des objectifs à l'horizon 2050.

Pour atteindre ces objectifs, **un programme d'actions a été élaboré** au travers d'ateliers de concertation. Il s'appuie **sur le potentiel et les caractéristiques du territoire agenais**.

Il **détaille les actions et sous actions à mener** (18 actions identifiées) en matière de climat, d'air et d'énergie concernant l'ensemble des secteurs du territoire :

- Parc bâti (résidentiel et tertiaire), Urbanisme
- Mobilité et Transports,
- Agriculture, Forêt et Nature en ville
- Industrie, Economie et Croissance verte



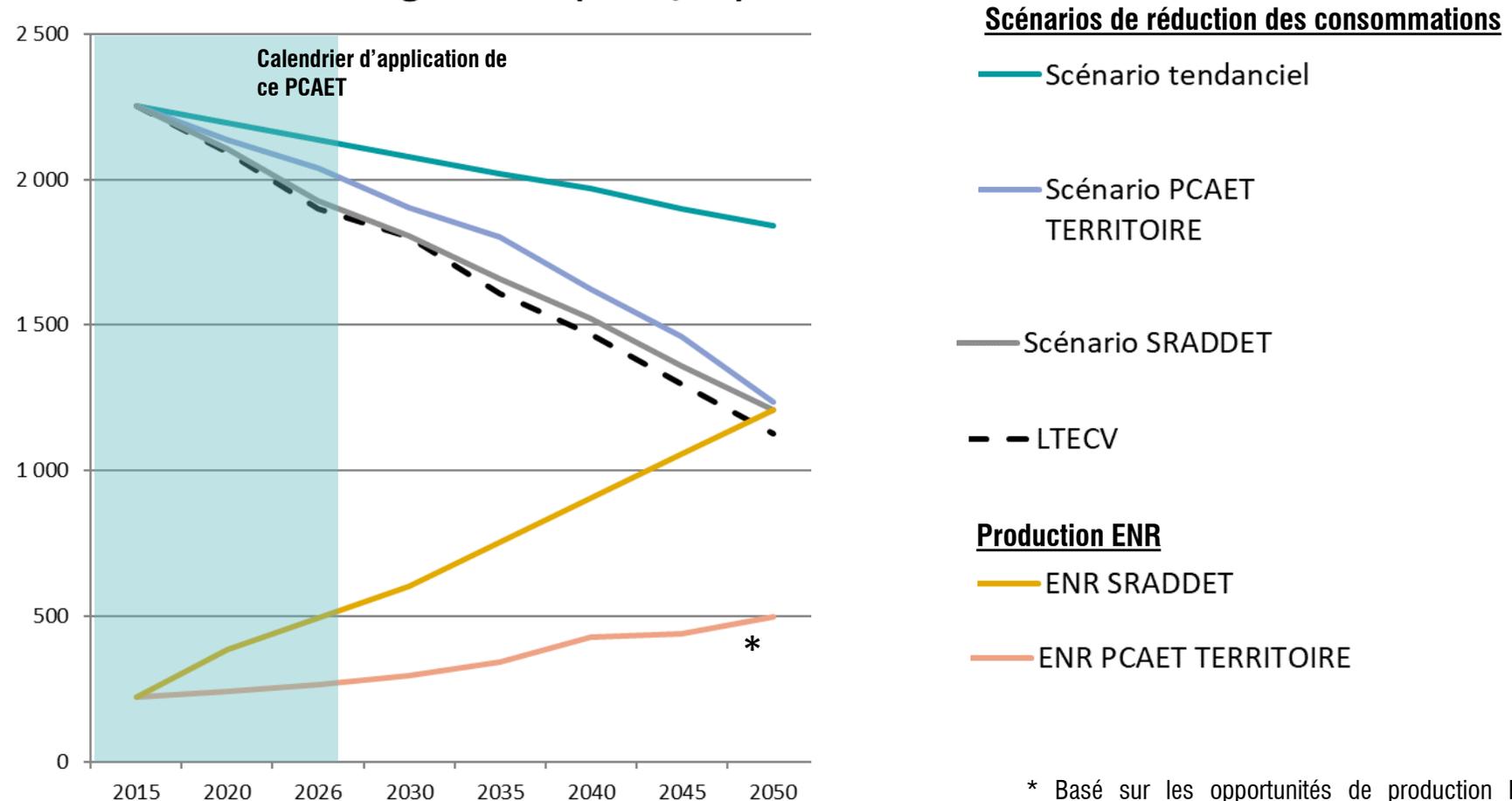
Synthèse des objectifs de réductions des consommations d'énergie finale et de réductions des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050 par rapport à 2015.

Les objectifs du SRADDET sont également de - 46% des consommations d'énergie finale et - 74% des émissions de GES mais pas dans les mêmes proportions dans chaque domaine d'activité.

# COMPARAISON DES SCENARIOS

Réduction des consommations de 46% à 2050 par rapport à 2015

## Consommation d'énergie finale (GWh/an)



# LES AXES MAJEURS DU TERRITOIRE ET PROGRAMME D' ACTIONS

AXE 1 – Un territoire soutenant **une rénovation massive et un urbanisme durable** équilibré sur le territoire (4 actions – Secteurs/leviers : le Résidentiel -Tertiaire -Urbanisme)

AXE 2 – **Réduire les déplacements** fossiles et **décarboner** les déplacements du territoire (5 actions – Secteurs/leviers : Mobilité - Transport)

AXE 3 – **Accompagner la transformation de l'agriculture** locale et **développer la nature** en lien avec l'agriculture et la ville (4 actions – Secteurs/leviers : Agriculture – Forêt – Urbanisme – Consommation)

AXE 4 – **Accompagner les entreprises** à **innover** et à **intégrer** les enjeux climatiques (3 actions – Secteurs/leviers : Industrie – Economie – Croissance verte)

AXE 5 – Un territoire qui soutient la **planification et le développement des énergies renouvelables** sur le territoire (1 action – Secteurs/leviers : Résidentiel – Tertiaire – Industrie – Agriculture et forêts)

AXE 6 – Une **collectivité engagée** dans la planification, la coordination et la mise en œuvre de son PCAET (1 action – Secteurs/leviers : gouvernance - animer, suivre et coordonner)



# Zoom sur l'Axe 1 : Soutenir une rénovation massive et développer un urbanisme durable et équilibré sur le territoire

## Diagnostic / enjeux :

52 000 logements sur le territoire. 87% sont des résidences principales dont 41% construites avant 1971 (avant les 1ères réglementations thermiques), 70% avant 1991 et seulement **10,6 %** construites **après 2006**. Le **secteur du bâtiment** (résidentiel + tertiaire) représente **54% de l'énergie totale consommée**.

- *Un parc de logements vieillissant et très énergivore*
- *Prise en compte d'une vision urbaine durable*
- *Lutte contre la précarité énergétique*
- *Poursuite et valorisation des démarches volontaires: agenda 2030 –cit'ergie*
- *Engager les zones d'activités dans un développement circulaire*

## Secteurs / leviers : Résidentiel – Tertiaire – Urbanisme

- Accompagner les propriétaires privés à la rénovation thermique et au développement des énergies renouvelables sur le parc de logements privés individuels et collectifs
- Accompagner les ménages vers un usage plus sobre de leur logement , pour un impact positif sur la santé et l'environnement
- Repérer et accompagner les ménages en situation de précarité énergétique
- Promouvoir une construction de logements exemplaires

**Objectifs** : Rénovation de logements/consommation énergie/émission de GES

**2026: 5 290 logements individuels**

**2 414 collectifs**

**250 500 m2 de surface tertiaire**

**Gains estimés en 2026**

**Conso: -112 GWh / GES : -31 317 tCO2eq**

→ Retombées économiques sur le territoire et diminution des factures énergétiques

# Zoom sur l'Axe 4 : Accompagner les entreprises à innover et à intégrer les enjeux climatiques

## Diagnostic / enjeux :

- Le secteur industriel sur le territoire est secondaire en termes de consommation d'énergie finale et d'émission de GES.
- Un secteur industriel lié aux nouvelles industries, à soutenir dans le cadre d'une stratégie en faveur de la croissance verte
- Opportunité d'exploitation des énergies fatales industrielles sur le territoire

## Secteurs / leviers : Industrie – activité économique

- Faire de l'activité économique un moteur de la transition écologique et énergétique, en développant une économie innovante et bas-carbone sur le territoire
- Fédérer et sensibiliser les acteurs du territoire : **Appel à Projet Ecologie Industrielle Territoriale**
- Accompagner les entreprises à la rénovation de leur patrimoine bâti et au déploiement d'énergies renouvelables  
objectifs 2026 : 15 % des bâtis de bâtiments industriels rénovés niveau BBC / 25 % des chaudières gaz et anciens systèmes énergétiques remplacés par (bois, PAC ou autres)

Domaine d'action et résultats attendus à 2050			
Conso. (GWh) 	GES (tCO2e) 	Adaptation au Climat 	Qualité de l'air 
- 39 GWh	- 9 600 tCO2eq	Direct : Réduction des consommations énergétiques	direct : réduction des émissions CO2
- 24,38 GWh	- 6 000 tCO2eq	Direct : Réduction des consommations énergétiques	direct : réduction des émissions CO2
- 34,13 GWh	- 8 400 tCO2eq	indirect	indirect

# SYNTHESE

Le **PCAET** est un projet territorial de développement durable à la fois stratégique et opérationnel, qui prend en compte l'ensemble de la problématique Climat-Air-Energie autour de plusieurs axes d'actions et notamment pour le **territoire de l'Agglomération d'Agen** :

- **Fixer des objectifs agenais à horizon 2026-2050,**
- **Les orienter principalement sur les gaz à effet de serre et la réduction énergétique**
- **Elaborer un plan d'actions concret au niveau du territoire de l'Agglomération**
- **Identifier les avantages et opportunités pour le territoire**
- **Accompagner les partenaires territoriaux dans cette recherche d'opportunités et de projets vertueux**



[www.agen.fr](http://www.agen.fr)

**Merci pour votre attention**

**Patrick BUISSON**  
**Delphine PIAZZA-MOREL**

[patrick.buisson@agglomeration-agen.fr](mailto:patrick.buisson@agglomeration-agen.fr)

[delphine.piazza-morel@agglomeration-agen.fr](mailto:delphine.piazza-morel@agglomeration-agen.fr)